



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

Procès-verbal de la séance **ordinaire** du conseil municipal de Saint-Louis-de-Blandford tenue le **2 mai 2022**, à **19 h 30**, à la salle Bieler, située au 80, rue Principale, à Saint-Louis-de-Blandford.

Monsieur le maire, Yvon Barrette, préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

- Siège # 1 M. Yvon Carle
- Siège # 2 M. Marc Bédard
- Siège # 3 M. François-Michel Bonneau-Leclerc
- Siège # 4 Mme Sophie Blier
- Siège # 5 Mme Élisabeth Hamel

Le siège # 6 est vacant.

Mme Stéphanie Hinse, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Yvon Barrette, constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR 2 MAI 2022

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022
4. Rapport des comités
5. Suivi au procès-verbal
6. Présentation et adoption des comptes payés et à payer
7. Dépôt des états financiers de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021
8. Formation des élus – Le comportement éthique
9. CPTAQ
10. Fête Nationale
11. Subvention FRR
12. TECQ – Programmation #2
13. Fauchage des fossés
14. Réparation / entretien de la route de la Belgique
15. Dénégement et tonte de pelouse
16. Appels d'offres – Dénégement des chemins et du stationnement
17. Appel d'offres – modules de jeux
18. Adoption du rapport annuel d'activités 2021 dans le cadre du schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska à être présenté au ministère de la Sécurité publique
19. Éclairage terrain de balle
20. Camp de jour
 - 20.1. Dates et heures d'ouverture
 - 20.2. Prix
 - 20.3. Embauche animateurs + aide-animateur
21. Offre d'emploi étudiant – aide voirie
22. Correspondance
23. Varia
24. Période de questions
25. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

(2022-05-001)

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, M. Marc Bédard, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2022-05-002)

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2022

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux conseillers et conseillères ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère, Mme Élisabeth Hamel, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022.

ADOPTÉE à l'unanimité.

4. RAPPORT DES COMITÉS

Le conseiller, M. Yvon Carle, fait un résumé des travaux de voirie en cours.

5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Rien à signaler

(2022-05-003)

6. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QUE les conseillers et conseillères ont reçu la liste des comptes à payer ;

EN CONSÉQUENCE,

La directrice générale dépose, à cette séance du conseil, la liste détaillée des comptes payés et à payer.

Il est proposé par le conseiller, M. François-Michel Bonneau-Leclerc, et résolu d'approuver le présent rapport des revenus et des dépenses à payer et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à en effectuer le paiement.

Les revenus et les dépenses sont :

Revenus

Taxes / mutations	30 511,35 \$
Permis	180,00 \$
Gym (frais + dépôt pour la carte)	575,00 \$
Total	31 266,35 \$

Dépenses

Paies élus	3 301,59 \$
Salaires employés	8 181,02 \$
Comptes payés	32 456,66 \$
Comptes à payer	55 734,70 \$
Total	99 673,97 \$

ADOPTÉE à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

7. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2021

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport financier pour l'année financière 2021 ainsi que le rapport de l'auditeur.

Pour l'administration municipale, les revenus sont de 1 983 451 \$, les dépenses sont de 1 782 177 \$ et la conciliation à des fins fiscales est de 202 923 \$ laissant ainsi un surplus de 404 197 \$ pour l'année 2021.

Les états financiers consolidés se résument à: 1 982 721 \$ pour les revenus, 1 814 570 \$ pour les dépenses et 260 753 \$ pour la conciliation à des fins fiscales, laissant ainsi un surplus consolidé de 428 904 \$ pour l'année 2021

8. FORMATION DES ÉLUS – LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE

CONSIDÉRANT QUE l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* indique, entre autre, que le membre d'un conseil doit, dans les 30 jours de sa participation à une formation sur le comportement éthique, déclarer celle-ci au greffier ou au secrétaire-trésorier de la municipalité, qui en fait rapport au conseil;

EN CONSÉQUENCE,

La directrice générale et greffière-trésorière déclare que les élus suivants ont reçu la formation sur le comportement éthique organisé par la *Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)* :

Le conseiller, M. Yvon Carle

Le conseiller, M. Marc Bédard

Le conseiller, M. François-Michel Bonneau-Leclerc

La conseillère, Mme Sophie Blier

La conseillère, Mme Élisabeth Hamel

(2022-05-004)

9. CPTAQ

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté les résolutions 2021-07-009 et 2022-03-012 accordant la vente d'une partie de la route de la Belgique à M. Steve Boilard, à savoir le lot 6 473 110 du Cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain fait partie de la zone agricole ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité conserve un lot contigu ;

CONSIDÉRANT QUE cette situation demande une autorisation de la part de la *Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ)*

CONSIDÉRANT QUE M. Steve Boilard a déposé une demande auprès de la CPTAQ pour régulariser la situation ;



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, M. Marc Bédard, et résolu d'appuyer la demande de M. Boilard auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2022-05-005)

10. FÊTE NATIONALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité tiendra une programmation pour la Fête Nationale;

CONSIDÉRANT QU' il peut y avoir des sources de financement disponibles ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère, Mme Élisabeth Hamel, et résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à déposer des demandes d'aide financière en lien avec la fête nationale.

Que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer toute entente ou autres documents en lien avec ces demandes.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2022-05-006)

11. SUBVENTION FRR

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire déposer une demande d'aide financière au Fonds Région et Ruralité (FRR) ;

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé au FRR se résume à faire l'installation de numéros civiques en bordure de route et de renouveler les pancartes indiquant le nom des chemins ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère, Mme Sophie Blier, et résolu :

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à déposer une demande d'aide financière au FRR et l'autoriser à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière.

DE s'engager, si la Municipalité obtient une aide financière, à payer sa part des coûts admissibles.

D'assumer tous les coûts non admissibles au programme associés au projet si la Municipalité obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

(2022-05-007)

12. TECQ – PROGRAMMATION #2

CONSIDÉRANT QUE La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* pour les années 2019 à 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, M. Marc Bédard, et résolu :

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2022-05-008)

13. FAUCHAGE DES FOSSÉS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de service pour le fauchage des fossés de Entreprise R.M. Pépin inc. ;



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service comprend le fauchage et le débroussaillage des 2 versants des fossés sur 49,29 km ainsi que la pointe entre la rue Jacques et la rue Principale ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, M. François-Michel Bonneau-Leclerc, et résolu d'octroyer le contrat de fauchage des fossés à Entreprise R.M. Pépin inc. pour un montant de 11 359,70 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2022-05-009)

14. RÉPARATION / ENTRETIEN DE LA ROUTE DE LA BELGIQUE

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réparation et d'entretien doivent être faits sur la route de la Belgique dont la mise en place et compaction de pierre, profilage des fossés et nivelage du chemin ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une estimation des coûts de Entreprises R.M. Pépin inc. pour faire les travaux au montant de 21 743,75 \$ avant les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, M. Yvon Carle, et résolu d'octroyer le contrat à Entreprises R.M. Pépin.

Que le montant de la facture devra être fait en fonction des quantités réelles utilisées et du nombre d'heures réel des travaux.

Que le montant des travaux soit financé par le fonds réservé des carrière / sablières.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2022-05-010)

15. DÉNEIGEMENT ET TONTE DE PELOUSE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire le déneigement des entrées des bâtiments municipaux l'hiver et faire la tonte de la pelouse l'été ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a les équipements mais pas le personnel suffisant pour faire les travaux ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère, Mme Élisabeth Hamel, et résolu d'octroyer le contrat de déneigement des entrées et de la tonte de la pelouse à M. Tommy Desruisseaux.

Que M. Desruisseaux utilise les équipements de la Municipalité.

Que les frais d'assurances, s'il lui arrivait quoi que ce soit, et tout autre frais relié à ce travail, sont à la charge de M. Desruisseaux.



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

Que M. Desruisseaux aura un montant forfaitaire de 160 \$ par semaine pour les travaux effectués.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2022-05-011)

16. APPEL D'OFFRES - DÉNEIGEMENT DES CHEMINS ET DU STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE les contrats de déneigement se sont terminés ce printemps ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal aimerait avoir des prix pour une année et pour trois ans ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, M. Yvon Carle, et résolu d'approuver les cahiers de charges soumis par la directrice générale et greffière-trésorière.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à un appel d'offres publique (sur SEAO) pour le déneigement des rues et chemins ainsi qu'à un appel d'offre sur invitation pour le déneigement des stationnements.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2022-05-012)

17. APPEL D'OFFRES – MODULES DE JEUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la confirmation d'aide financières du *Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure* et du *Fonds canadien de revitalisation des communautés* ;

CONSIDÉRANT QUE ces demandes d'aide financière comportaient l'achat de module de jeux pour le parc des Riverains et le parc Charles-Héon ainsi qu'une surface multisport pour le centre Bieler ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère, Mme Élisabeth Hamel, et résolu d'approuver les cahiers de charges soumis par la directrice générale et greffière-trésorière.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à un appel d'offres publique (sur SEAO) pour l'achat et l'installation de modules de jeux et d'une surface multisport.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2022-05-013)

18. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2021 DANS LE CADRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC D'ARTHABASKA À ÊTRE PRÉSENTÉ AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques le 23 mars 2009 ;



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

CONSIDÉRANT l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie qui prescrit à toute autorité locale ou régionale et à toute régie intermunicipale, chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, M. Marc Bédard, et résolu que la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford approuve le rapport annuel d'activités 2021 à être présenté au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2022-05-014)

19. ÉCLAIRAGE TERRAIN DE BALLE

CONSIDÉRANT QU' il serait bénéfique de changer l'éclairage du terrain de balle afin d'économiser les frais d'électricité;

CONSIDÉRANT QUE des subventions sont disponible pour faire ce changement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère, Mme Élisabeth Hamel, et résolu de demander des offres de services auprès de compagnies qui sont autorisés à faire ces travaux, la demande de subvention devra être incluse à l'offre de service et faite par l'entrepreneur.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à octroyer le contrat à l'entrepreneur qui aura fourni l'offre de service au plus bas prix.

ADOPTÉE à l'unanimité.

20 CAMP DE JOUR

(2022-05-015)

20.1 DATES ET HEURES D'OUVERTURE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire tenir un camp de jour pour la période estivale de l'année 2022 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère, Mme Élisabeth Hamel, et résolu fixer les dates et heures d'ouverture du camp de jour et du service de garde ainsi :

Le camp de jour aura lieu du lundi au vendredi, à compter du 27 juin jusqu'au 19 août 2022, de 8 h à 16 h 30.

Un service de garde sera offert aux mêmes dates de 7 h à 8 h et de 16 h 30 à 17 h 30.

ADOPTÉE à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

(2022-05-016)

20.2 PRIX

CONSIDÉRANT QU' il faut déterminer le prix d'inscription des enfants qui bénéficieront du camp de jour ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire alléger la gestion des frais du service de garde;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, M. Marc Bédard, et résolu :

DE fixer le prix d'inscription à 290 \$ par enfant pour les deux premiers enfants d'une même famille et à 250 \$ pour le troisième enfant de la famille et les suivants.

DE fixer les frais de service de garde, par enfant, pour toute la durée du camp de jour selon les modalités suivantes :

Service de garde le matin (de 7 h à 8 h) : 40 \$

Service de garde l'après-midi (de 16 h 30 à 17 h 30) : 40 \$

Pour les 2 périodes de service de garde : 70 \$

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2022-05-017)

20.3 ANIMATEURS ET AIDE ANIMATEURS – EMBAUCHE ET OFFRES D'EMPLOI

CONSIDÉRANT QU' il faut faire l'embauche d'animateurs pour le camp de jour 2022;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire faire l'embauche d'aide-animateurs également ;

CONSIDÉRANT QUE certains animateurs de l'an dernier désire revenir cette année en tant qu'animateur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère, Mme Sophie Blier, et résolu de faire paraître des offres d'emploi pour les animateurs manquants ainsi que pour les aide-animateurs.

De procéder à l'embauche de Jérémy Goudreau, Allison Grenier, Nicolas Keita, Kelly-Ann Lamy et Claudia Lemay à titre d'animateurs. D'offrir, comme l'année dernière, une bourse d'assiduité aux animateurs de 300 \$ pour l'été.

D'autoriser le maire, M. Yvon Barrette, et la directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat de travail de ces animateurs.

ADOPTÉE à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

(2022-05-018)

21 OFFRE D'EMPLOI ÉTUDIANT – AIDE VOIRIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la confirmation de soutien financier de *Emploi et Développement Canada* pour un emploi étudiant au titre de aide-voirie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire embaucher un jeune à ce titre ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère, Mme Sophie Blier, et résolu de publier une offre d'emploi afin de combler le poste d'aide-voirie

ADOPTÉE à l'unanimité.

22. CORRESPONDANCE

Emploi et Développement social Canada – Emploi d'été Canada (EC) – subvention obtenue pour 2 animateurs et 1 aide-voirie

23. VARIA

Aucun varia

24. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes sont invitées à poser leurs questions.

(2022-05-019)

25. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés ;

Il est proposé par le conseiller, M. François-Michel Bonneau-Leclerc, de lever l'assemblée à **20 heures et 37 minutes**.

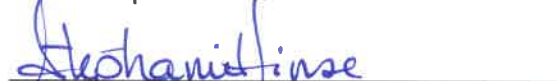

Yvon Barrette
Maire


Stéphanie Hinse
Directrice générale et greffière-trésorière

Le maire, M. Yvon Barrette, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

CERTIFICAT DE CRÉDITS

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.


Stéphanie Hinse
Directrice générale et greffière-trésorière